

**REGLEMENT du JEU « Concert Hit West Live Vendée »  
Du 23 avril 2019 au 13 mai 2019.**

**Article 1 : DESCRIPTION**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro B 307 049 015, dont le siège social est au 34 rue Léandre Merlet – BP 17 - 85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX, ci-après dénommée "société organisatrice", organise un jeu qui débute le 23 avril 2019 à 10h00 et se clôture le 13 mai 2019 à 9h00.

**Article 2 : PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus à la date du 23 avril 2019, cliente du Crédit Mutuel Océan, ou non cliente résidant en France métropolitaine dans les zones géographiques couvertes par la Fédération du Crédit Mutuel Océan, à l'exception des salariés (permanents et occasionnels) et des administrateurs du Groupe Crédit Mutuel Océan et de ses filiales ainsi que leurs conjoints et enfants mineurs. Le jeu n'entraîne aucune obligation de souscription ou d'achat.

La participation est limitée à une par joueur, pour toute la durée du jeu.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement des opérations dans son intégralité.

La date limite de participation est fixée au lundi 13 mai 2019 à 9h00.

**Article 3 : MODALITES**

La participation au jeu se fait exclusivement en ligne sur le site Internet [www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr).

**Article 4 : TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort, effectué parmi les formulaires de participation validés sur le site Internet [www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr) désignera les gagnants. Il aura lieu le lundi 13 mai 2019, par le Service Communication Externe de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, au 34 rue Léandre-Merlet 85000 La Roche-sur-Yon.

**Article 5 : DOTATIONS**

Les lots mis en jeu sont 320 billets, dont 30 VIP, pour le concert privé Hit West Live Vendée organisé le 18 mai 2019 au Vendéspace. Le concert est accessible uniquement sur invitation. Chaque gagnant remportera 2 billets. Les billets VIP bénéficient de places réservées devant la scène ainsi que d'un accès au cocktail.

**Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants seront avisés personnellement. Les billets électroniques seront envoyés par e-mail entre le 13 et le 17 mai 2019. Après cette date la société organisatrice restera propriétaire des lots.

Les lots ne pourront ni être échangés, ni donner lieu à une contrepartie financière.

**Article 7 : PUBLICATION DES RESULTATS**

Les gagnants du tirage au sort seront avertis par téléphone ou e-mail.

Les noms des gagnants ne peuvent en aucun cas être changés. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée par leurs soins.

Les gagnants ou les représentants légaux des gagnants, autorisent expressément le Crédit Mutuel Océan à publier leur photographie, nom, prénom et localité de résidence jusqu'au 31 décembre 2019 dans la presse et les supports de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan. Cette diffusion ne pourra ouvrir à quelconque rémunération ou indemnité de quelle que nature que ce soit. En cas de refus, le lot ne sera pas attribué.

**Article 8 : REGLEMENT**

Le règlement est mis à la disposition du public dans les agences du Crédit Mutuel Océan et sur [www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr). Il ne sera répondu à aucune question écrite ou orale concernant le règlement. Le règlement du jeu sera adressé à toute personne qui en fera la demande à l'adresse du jeu :

Crédit Mutuel Océan – Service Communication Externe  
Jeu « concert Hit West Live Vendée »  
34 rue Léandre-Merlet 85000 La Roche-sur-Yon

**Article 9 : RESPONSABILITE**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

La responsabilité des organisateurs du jeu ne saurait être engagée, et il ne sera fait droit à aucune demande de dommages et intérêts ou d'indemnités de quelle que nature que ce soit, au cas où les lots devraient être remplacés par des lots de valeur équivalente.

#### **Article 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de réalisation et d'administration de la présente opération, de sollicitations et d'animations commerciales, d'études statistiques. Ces traitements sont principalement fondés sur le consentement. Les destinataires sont la banque et son personnel, les partenaires contractuels, prestataires de services ou sous-traitants, pour la mise en œuvre de la présente opération. Les données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Conformément à la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, chacun des participants bénéficie d'un droit d'accès, de modification, d'effacement et d'opposition dans les conditions décrites dans les conditions générales de banque, disponibles au guichet et sur le site internet de la banque, qu'il peut exercer en s'adressant à Monsieur Le Délégué à la Protection des données, 63 Chemin Antoine Pardon, 69814 Tassin CEDEX. L'exercice de l'un de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.

Chacun des participants bénéficie aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.